



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 9 août 2023

### **Cyanobactéries dans la rivière La Mayenne : rétrogradation au niveau de vigilance à Château-Gontier-sur-Mayenne et maintien de l'alerte de niveau 1 à Mayenne et Laval**

La formation des cyanobactéries, micro-organismes photosynthétiques, est favorisée par les fortes chaleurs et l'ensoleillement. Certaines cyanobactéries produisent des toxines pouvant provoquer des troubles de la santé chez l'homme (digestifs, neurologiques, cutanés) et chez certains animaux. Les chiens peuvent être particulièrement vulnérables de par leurs comportements. Des mesures de précaution telles que l'évitement des zones de prolifération ou le rinçage après immersion permettent de prévenir l'apparition de symptômes.

Pour suivre le risque sanitaire sur la rivière la Mayenne, accru en période estivale, un programme de surveillance du développement de cyanobactéries est mis en place.

Le 28 juillet le niveau d'alerte 1 a été franchi sur la rivière la Mayenne suite aux prélèvements réalisés par les collectivités de Mayenne et Château-Gontier-sur-Mayenne. Les activités nautiques à risque ont été limitées voire interdites.

- À partir de l'écluse de La Roche du Maine et jusqu'à la limite du département de la Mayenne avec le département du Maine-et-Loire, les analyses permettent de lever l'alerte de niveau 1. Les usagers de la rivière sont néanmoins appelés à rester vigilants et appliquer des mesures de précautions.

Retrouvez les précautions à prendre sur :

[https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/49827/365391/file/Cyanos\\_Info\\_VigilanceV2.pdf](https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/49827/365391/file/Cyanos_Info_VigilanceV2.pdf)

- Les dernières analyses révèlent que le seuil de l'alerte 1 est toujours franchi depuis le barrage de Saint-Fraimbault-de-Prières, en amont de Mayenne, jusqu'à l'écluse de La Roche du Maine, en amont de Château-Gontier-sur-Mayenne. L'alerte de niveau est donc maintenue pour cette partie de la rivière la Mayenne.

Retrouvez les mesures de restrictions sur :

[https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/49828/365396/file/Cyanos\\_Info\\_Alerte1\\_riviere\\_MISEN53\\_2023V2.pdf](https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/49828/365396/file/Cyanos_Info_Alerte1_riviere_MISEN53_2023V2.pdf)

Retrouvez l'arrêté préfectoral sur :

<https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/50229/367808/file/recueil-53-2023-122-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>

### **Cabinet de la préfète**

Tél. : 02 43 01 50 54

Mail : [pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

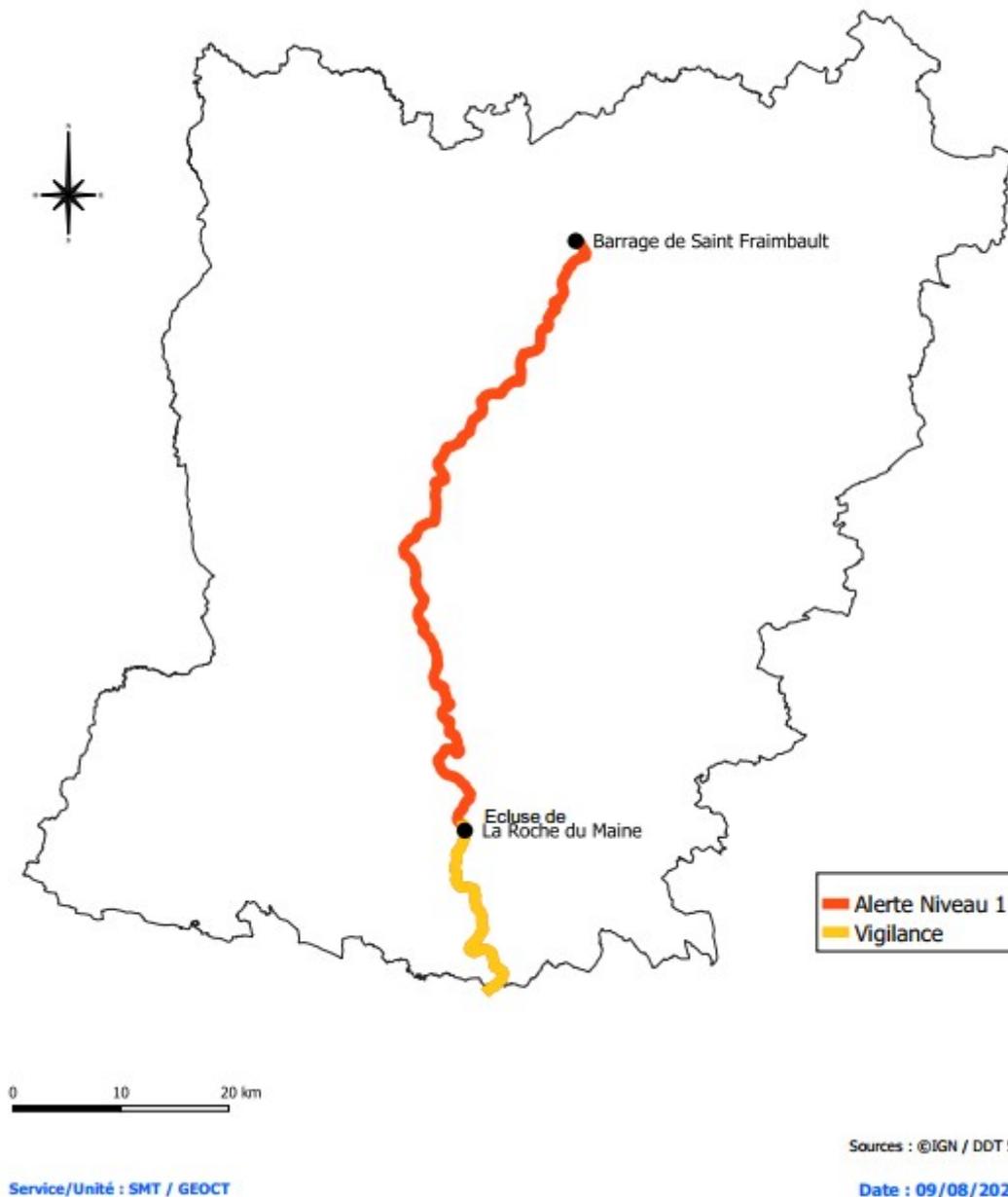
16 place Jean Moulin  
53000 LAVAL

1/2

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53



De nouveaux prélèvements et analyses auront lieu ce vendredi 11 août en vue d'actualiser les précautions et les restrictions d'usages en amont du week-end.

Désormais, les prélèvements et analyses seront réalisés 2 fois par semaine, les mardi et les vendredi, sauf exception.

Pour signaler le développement de cyanobactéries : [ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr](mailto:ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr)

Pour toute question sanitaire sur les cyanobactéries : [ars-pdl-se-eaux-loisirs@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-se-eaux-loisirs@ars.sante.fr)

Plus d'information : <https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Cyanobacteries/Cyanobacteries-adopter-les-bons-gestes-un-enjeu-sanitaire>